

Version: 2.0

Date d'édition: 07 Juillet 2021

Date de la Première Édition: 22 Mai 2018

www.vishaypg.com

Fiche de données de sécurité Conformément aux exigences de: Programme 1 de Réglementation sur les produits dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom du Produit

M-Bond AE Resin

Autres désignations

aucune/aucun

Utilisation recommandée et restrictions

Emplois conseillés

Adhésifs

Limites d'utilisation

Rien de connu

Identifiant Initial du Fournisseur

Identification de la société

Téléphone

VISHAY MEASUREMENTS GROUP, INC.

Post Office Box 27777

Raleigh, NC 27611

USA

E-mail (personne compétente)

mm.us@vishaypg.com

Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence

1-800-424-9300

CHEMTREC (24 heures)

Langues parlées

Anglais

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux (HPR) (SIMDUT 2015)

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Catégorie Lésions oculaires 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. - Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. - Catégorie 2

Mutagénicité sur les cellules germinales - Catégorie 2

Toxicité aquatique; Chronique - Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de Danger



Mention(s) d'Avertissement

Danger

Mention(s) de Danger

Provoque une irritation cutanée.

Peut produire une réaction allergique.

Provoque de graves lésions des yeux.

Risque avéré d'effets graves pour les organes: système nerveux central et sang.

Risque présumé d'effets graves pour les organes: voies respiratoires.

Peut induire des anomalies génétiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mention(s) de mise en garde

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les vapeurs.

Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 2.0

Date d'édition: 07 Juillet 2021

Date de la Première Édition: 22 Mai 2018

www.vishaypg.com

Fiche de données de sécurité Conformément aux exigences de: Programme 1 de Réglementation sur les produits dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.
Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres dangers

Rien de connu

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances non applicable

Mélanges

Classification SGH

Désignation chimique	n°CAS	Concentration (%W/W)	Nom commun (s), synonyme (s) de la substance	Classification des dangers
Bis-[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane	1675-54-3	60 - 80	2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis oxirane	Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 œil Effet irritant - Catégorie 2 Toxicité aquatique:, Chronique - Catégorie 2 Limite de concentration spécifique Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2: C ≥ 5% œil Effet irritant - Catégorie 2: C ≥ 5%
Bisphenol A Diglycidyl Ether	25085-99-8	10 - 30	Oxirane, 2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis -, homopolymer	Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 œil Effet irritant - Catégorie 2 Toxicité aquatique:, Chronique - Catégorie 2
2,3-Epoxypropyl o-tolyl ether	2210-79-9	1 - 5	Glycidyl 2-methylphenyl ether	Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Mutagénicité sur les cellules germinales - Catégorie 2 Toxicité aquatique:, Chronique - Catégorie 2
1,3-Benzenediol	108-46-3	1 - 5	Resorcinol; 1,3-Dihydroxybenzene	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4 Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Catégorie Lésions oculaires 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. - Catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. - Catégorie 2 Toxicité aquatique:, aigu - Catégorie 1 Toxicité aquatique:, Chronique - Catégorie 3

Plages de concentration prescrites utilisées aux fins de secret industriel (Gazette du Canada, Partie II, Vol. 152, No. 8)

Version: 2.0

Date d'édition: 07 Juillet 2021

Date de la Première Édition: 22 Mai 2018

www.vishaypg.com

Fiche de données de sécurité Conformément aux exigences de: Programme 1 de Réglementation sur les produits dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS



Description des premiers secours

Protection individuelle du premier sauveteur

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Si l'irritation (rougeurs, éruption ou apparition de cloques) s'étend, consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau à la victime. Ne pas induire de vomissement sauf sur recommandation d'un médecin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Peut produire une réaction allergique. Provoque de graves lésions des yeux. Peut induire des anomalies génétiques. Risque avéré d'effets graves pour les organes.: système nerveux central et sang. Risque présumé d'effets graves pour les organes: voies respiratoires.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Obtenir une consultation rapidement, de préférence auprès d'un ophtalmologue.

Après une exposition sévère, le patient doit faire l'objet d'une surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Comme approprié pour combattre un feu environnant. Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Phénoliques, Monoxyde de carbone et Dioxyde de carbone.

Equipements de protection et précautions pour les pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact. Ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. Isoler la zone et laisser les vapeurs se disperser.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 2.0

Date d'édition: 07 Juillet 2021

Date de la Première Édition: 22 Mai 2018

www.vishaypg.com

Fiche de données de sécurité Conformément aux exigences de: Programme 1 de Réglementation sur les produits dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux.
Référence à d'autres sections	Voir Rubrique: 8, 13

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.
température de stockage Matières incompatibles	Ambiante ne pas conserver à des températures de plus de (°C): 27 Tenir à l'écart de: Liquide inflammables, Forte Matière comburante (agent oxydant), corrosif Substances, Forte Acides et bases organiques et minérales puissantes, en particulier les amines aliphatiques primaires et secondaires.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Voir Rubrique: 1.2

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	n°CAS	ACGIH® TLV® (ppm)		OSHA PEL (ppm)		Note
		TWA	STEL	TWA	STEL	
1,3-Benzenediol	108-46-3	10	20	-	-	A4

Source: ACGIH: Conférence américaine sur l'hygiène industrielle gouvernementale. VLE : Valeur Limite d'exposition LEP (limites d'exposition permises) (Administration de la sécurité et de l'hygiène industrielles, OSHA)/Pas de limite d'exposition autorisée (PEL) OSHA.

A4: Non répertorié comme cancérigène humain: Agents soulevant inquiétude quant à leur pouvoir cancérigène chez l'homme mais ne pouvant être évalués de façon probante pour cause d'absence de données. Ni les recherches in vitro ni les études expérimentales sur animal n'indiquent de pouvoir cancérigène suffisant pour classer l'agent dans l'une des autres catégories.

Alberta: Code de Santé et de Sécurité au Travail, 2009; Quebec: Loi sur le Travail en Santé et Sécurité, 2016

SUBSTANCE	n°CAS	8-heure Limites d'exposition sur le lieu de travail			15-minute Ou plafond (c) Limites d'exposition sur le lieu de travail		Note
		ppm	mg/m³	f/cc	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m³)	
1,3-Benzenediol	108-46-3	10	45	-	20	90	Alberta, 1
		10	45	-	20	90	OEL

Source: Alberta: Code de Santé et de Sécurité au Travail, 2009

OEL: Quebec Règlement sur la Santé et la Sécurité du Travail, Loi sur le Travail en Santé et Sécurité, (Section S – 2.1, a. 223)

1: La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets d'irritation. Son ajustement pour compenser les horaires de travail non conventionnels n'est pas requis.

Colombie Britannique: Directives sur la Santé et la Sécurité au Travail, 2015; Territoires du Nord-Ouest: Règlement sur la Santé et la Sécurité du Travail, 2012; Territoire du Yukon: Loi sur le Travail en Santé et Sécurité, 1986

SUBSTANCE	n°CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m³)	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m³)	Note
1,3-Benzenediol	108-46-3	10	-	20	-	WEL

Version: 2.0

Date d'édition: 07 Juillet 2021

Date de la Première Édition: 22 Mai 2018

www.vishaypg.com

Fiche de données de sécurité Conformément aux exigences de: Programme 1 de Réglementation sur les produits dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

		10	-	20	-	NW
		10	45	20	90	YK

Source: WEL: Directives sur la Santé et la Sécurité au Travail Partie 5: Agents Chimiques et Agents Biologiques (Colombie Britannique)

NW: WSCC, Règlement sur la Santé et la Sécurité du Travail, Territoires du Nord-Ouest Volume 3

Territoire du Yukon (YK): Loi sur le Travail en Santé et Sécurité. O.I.C. 1986/164 Règlement sur la Santé au Travail.

Saskatchewan: Règlement sur la Santé et la Sécurité du Travail, 1996.

SUBSTANCE	n°CAS	Valeur d'exposition moyenne pondérée (TWA)	VLCT (ppm)	Note
1,3-Benzenediol	108-46-3	10	20	WEL

Source: Saskatchewan (SK): Loi sur le Travail en Santé et Sécurité, 1993. O-1.1 REG 1 Règlement sur la Santé et la Sécurité du Travail, 1996.

Valeur limite biologique

Non fixé

Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. Ou Utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. il faut pouvoir se laver/se rincer les yeux et la peau.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

maintenir une bonne hygiène industrielle. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. stocker les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage



porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Recommandés: Protection oculaire avec protection latérale

Protection de la peau



Protection des mains:

Porter des gants imperméables (EN374). Changer régulièrement les gants de protection afin de prévenir les problèmes de perméation. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Protection de corps:

Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire



Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	limpide - couleur d'ambre Liquide coloré.
Odeur	Légère RésineOdeur
Seuil olfactif	Non disponible
pH	Non fixé
Point de fusion/point de congélation	Non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible

Version: 2.0

Date d'édition: 07 Juillet 2021

Date de la Première Édition: 22 Mai 2018

www.vishaypg.com

Fiche de données de sécurité Conformément aux exigences de: Programme 1 de Réglementation sur les produits dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

Point éclair	Non disponible
Taux d'évaporation (Eau = 1)	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	non applicable - Liquide
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible
Pression de vapeur	1 @ 118°C (mmHg)
Densité de la vapeur	>3.8 (air = 1)
Densité relative	1.15 (H ₂ O = 1)
solubilité(s)	La substance est essentiellement insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non disponible
Propriétés explosives	Non Explosif
Propriétés comburantes	Non comburant (oxydant).

Autres informations aucune/aucun

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Stable dans les conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales. Peut se décomposer par chauffage
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe. ne pas conserver à des températures de plus de (°C): 27
Matières incompatibles	Liquide inflammables, Forte Matière comburante (agent oxydant), corrosif Substances, Forte Acides et bases organiques et minérales puissantes, en particulier les amines aliphatiques primaires et secondaires.
Produits de décomposition dangereux	Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Phénoliques, Monoxyde de carbone et Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë - Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: estimé LC50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
1,3-Benzenediol	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4 LD50 (oral,rat) mg/kg: 510 (OECD 401)
Toxicité aiguë - Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: estimé LC50 >20.0 mg/L.
Toxicité aiguë - Contact avec la peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: estimé LC50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2: Provoque une irritation cutanée.
Bis-[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane	Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Irritant pour la peau. (lapin) (OECD 404)
Bisphenol A Diglycidyl Ether	Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Pas de données
2,3-Epoxypropyl o-tolyl ether	Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Non-irritant pour la peau (lapin) (OECD 404)
1,3-Benzenediol	Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Irritant pour la peau. (lapin) (Flickinger, 1976)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie Lésions oculaires 1: Provoque de graves lésions des yeux.
Bis-[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane	œil Effet irritant - Catégorie 2

Version: 2.0

Date d'édition: 07 Juillet 2021

Date de la Première Édition: 22 Mai 2018

www.vishaypg.com

Fiche de données de sécurité Conformément aux exigences de: Programme 1 de Réglementation sur les produits dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

Bisphenol A Diglycidyl Ether	Légèrement irritant pour les yeux. (lapin) (OECD 405) œil Effet irritant - Catégorie 2 Pas de données
1,3-Benzenediol	Catégorie Lésions oculaires 1 Gravement irritant pour les yeux. (lapin) (Flickinger, 1976)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1: Peut provoquer une allergie cutanée.
Bis-[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 positif (Souris) (OECD 429)
Bisphenol A Diglycidyl Ether	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Pas de données
2,3-Epoxypropyl o-tolyl ether	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 positif (Cochon d'Inde) (OECD 406)
1,3-Benzenediol	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 positif (Souris) (OECD 429)
Mutagénicité sur les cellules germinales	Mutagénicité sur les cellules germinales - Catégorie 2: Peut induire des anomalies génétiques.
2,3-Epoxypropyl o-tolyl ether	Mutagénicité sur les cellules germinales - Catégorie 2 In vitro: positif (OECD 471) In vivo: négatif (Souris) (OECD 474)
Cancerogénité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 1: Risque avéré d'effets graves pour les organes.: système nerveux central et sang Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 2: Risque présumé d'effets graves pour les organes: voies respiratoires
1,3-Benzenediol	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 1 LD50 (oral,rat) mg/kg: 510. Dyspnée. Peut former de la méthahémoglobine dans le sang, causant de la cyanose. (OECD 420) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 2 L'ingestion de quantités importantes peut causer des effets graves aux poumons.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Autres informations	Rien de connu

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité	Toxicité aquatique:, Chronique - Catégorie 2; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. estimé Mélange LC50 > 1 ≤ 10 mg/l. (Poissons)
Bis-[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane	Toxicité aquatique:, Chronique - Catégorie 2 aigu: LC50 (poisson) mg/l (96 heures) 1.5 (OECD 203) Chronique: Pas de données
Bisphenol A Diglycidyl Ether	Toxicité aquatique:, Chronique - Catégorie 2 aigu: Pas de données Chronique: Pas de données
2,3-Epoxypropyl o-tolyl ether	Toxicité aquatique:, Chronique - Catégorie 2 aigu: LC50 (poisson) mg/l 2.8 (OECD 203) Chronique: Pas de données
1,3-Benzenediol	Toxicité aquatique:, aigu - Catégorie 1 Toxicité aquatique:, Chronique - Catégorie 3 aigu: LC50 (fathead minnow) mg/l (96 heures) 26.8 (EPA-660/3/75-009) Chronique: EC50 (Poissons) mg/L (60 jours) 260 (Van Leeuwen, 1990)

Version: 2.0

Date d'édition: 07 Juillet 2021

Date de la Première Édition: 22 Mai 2018

www.vishaypg.com

Fiche de données de sécurité Conformément aux exigences de: Programme 1 de Réglementation sur les produits dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

Persistence et dégradabilité

Bis-[4-(2,3-epoxipropoxy)phenyl] propane:

Une partie des composants sont peu biodégradables.

Non facilement biodégradable.

Eau % Dégradabilité: 5% (28 jours) (OECD 301 F)

Bisphenol A Diglycidyl Ether:

Pas de données

2,3-Epoxypropyl o-tolyl ether:

Non facilement biodégradable.

Eau % Dégradabilité: ~1 - ~4% (28 jours) (OECD 301 B)

Resorcinol:

Facilement biodégradable.

Eau % Dégradabilité: 100% (14 jours) (OECD 301 C)

Potentiel de bioaccumulation

Bis-[4-(2,3-epoxipropoxy)phenyl] propane:

Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.

La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.

Facteur Coefficient de Bioconcentration (FCB): 31 ((Q)SAR) (Publication sans nom, 2010)

Bisphenol A Diglycidyl Ether:

Pas de données

2,3-Epoxypropyl o-tolyl ether:

Pas de données - Peut être dérogé sur la base de: Log Koc : ≤ 3

Resorcinol:

La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.

Facteur Coefficient de Bioconcentration (FCB): 3.16 (EPA, 2000)

Mobilité dans le sol

Bis-[4-(2,3-epoxipropoxy)phenyl] propane:

Le produit devrait être peu mobile dans le sol. (Insoluble dans l'eau.)

La substance a une mobilité modérée dans le sol.

Log Koc: 2.65 ((Q)SAR) (Publication sans nom, 2010)

Bisphenol A Diglycidyl Ether:

Pas de données

2,3-Epoxypropyl o-tolyl ether:

La substance a une mobilité modérée dans le sol.

Log Koc: 2.32 (OECD 121)

Resorcinol:

La substance a une forte mobilité dans le sol.

Log Koc: 0.98 (Schuurmann, G et al. 2006)

Autres effets nocifs

Rien de connu

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté après traitement sur une décharge agréée ou dans une installation d'incinération agréée.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	IMDG	IATA/ICAO
14.1 Numéro ONU	UN 3082	UN 3082	UN 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	SUBSTANCE LIQUIDE, NON AUTREMENT SPECIFIEE, DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT (Contient: Bis-[4-(2,3-epoxipropoxy)phenyl]propane)	SUBSTANCE LIQUIDE, NON AUTREMENT SPECIFIEE, DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT (Contient: Bis-[4-(2,3-epoxipropoxy)phenyl]propane)	SUBSTANCE LIQUIDE, NON AUTREMENT SPECIFIEE, DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT (Contient: Bis-[4-(2,3-epoxipropoxy)phenyl]propane)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Substance dangereuse pour l'environnement.	Classé comme Polluant Marin.	Substance dangereuse pour l'environnement.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	non applicable		

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Directives nationales

Version: 2.0

Date d'édition: 07 Juillet 2021

Date de la Première Édition: 22 Mai 2018

www.vishaypg.com

Fiche de données de sécurité Conformément aux exigences de: Programme 1 de Réglementation sur les produits dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

CEPA, Liste intérieure des substances

Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane: Oui.

Bisphénol A Diglycidyl Ether: Oui.

2,3-Époxypropyl o-tolyl ether: Oui.

1,3-Benzénediol: Oui.

CEPA, Liste des Substances d'Intérêt Prioritaire

Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés

CEPA, Liste des substances toxiques (Programme 1)

Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés

CEPA, Inventaire national des rejets de polluants

Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés

CEPA, Règlement sur les urgences environnementales

Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés

Non-régional

Les Monographies du CIRC, Liste des classifications

Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane: Classification IARC: Groupe 3.

1,3-Benzénediol: Classification IARC: Groupe 3.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: Classification de la substance / du mélange est mise à jour. Version mise à jour et date. S'il vous plaît examiner SDS avec soin. Voir au-dessous -

Les sections indiquées comme suit ont été révisées:

Date de la 22 Mai 2018

Première Édition:

Date d'édition: 07 Juillet 2021

References:

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS).

EU: Classification(s) harmonisée(s) pour Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane (n°CAS 1675-54-3), 2,3-Époxypropyl o-tolyl ether (n°CAS 2210-79-9), 1,3-Benzénediol (n°CAS 108-46-3). Enregistrement(s) ECHA pré-existant Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane (n°CAS 1675-54-3), 1,3-Benzénediol (n°CAS 108-46-3) et l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de Bisphénol A Diglycidyl Ether (n°CAS 25085-99-8).

Références bibliographiques:

1. Flickinger, C.W. 1976. The benzenediols: catechol, resorcinol and hydroquinone - a review of the industrial toxicology and current industrial exposure limits. American Industrial Hygiene Association Journal, 37:596-606.
2. Van Leeuwen, C.J., Grootelaar, E.M.M., Niebeek, G. 1990. Fish embryos as teratogenicity screens: a comparison of embryotoxicity between fish and birds. Ecotoxicology and Environmental Safety 20:42-52. Reprinted with permission from Elsevier.

LÉGENDE

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
LCPE	Loi canadienne sur la protection de l'environnement
EC	Communauté Européenne
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
EU	Union européenne
IATA	Association du transport aérien international
IARC	Centre International de Recherche sur le Cancer
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Code maritime international des produits dangereux
LC50	Concentration létale provoquant 50% de mortalité dans la population testée
LD50	Dose létale provoquant 50% de mortalité dans la population testée
VLLT	Valeurs limites d'exposition à long terme
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
OSHA	Administration de la sécurité et de l'hygiène industrielles
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
STEL	Valeur limite d'exposition à court terme
TWA	Valeur d'exposition moyenne pondérée
UN	Nations Unies

Version: 2.0

Date d'édition: 07 Juillet 2021

Date de la Première Édition: 22 Mai 2018

www.vishaypg.com

Fiche de données de sécurité Conformément aux exigences de: Programme 1 de
Réglementation sur les produits dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.

Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.